

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Marchés pour la fourniture du matériel scolaire destiné aux écoles primaires publiques pour l'année 2005

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de la répartition des compétences en matière d'éducation, les communes assurent la construction et l'entretien des écoles et acquièrent le matériel scolaire nécessaire au bon fonctionnement des écoles primaires publiques.

Ainsi, la Ville de Nouméa lance chaque année pour les 51 écoles un appel d'offres pour l'achat des différents matériels scolaires.

Cet appel d'offres est constitué de trois lots distincts pouvant donner lieu à la passation de marchés séparés :

- lot n° 1 : Papeterie,
- lot n° 2 : Livres,
- lot n° 3 : Matériel didactique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le marché avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la commission d'appel d'offres pour chacun des lots cités ci-dessus.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Christel BERGER
	Gaël YANNO	M. Charles ERIC
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Mariannick BABE
	Mme Anne LOSTE	M. Patrick OLLIVAUD
	MM. Pierre MARESCA	M. Heneliko TELEPINI
	Michel VITTORI	Mme Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Gérard VIGNES	Mme Malia MAUGATEAU
05.08.2004	Mme Jacqueline BROQUET	M. Robert VAUTRIN
	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Sonia LAGARDE
	Mme Francine BEYNEY	M. Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M. André DUBOIS	MM. Michel BOYER
06.08.2004	Mme Unako Eliane IXECO	Christian HENIN
	Mme Anne-Marie MESTRE	Bernard HERPIN
	M. TRAN VAN HONG	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Dominique KORFANTY	M. Hamu WAHEO
	M. Alfredo VARRA	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Marc Kanyan CASE	M. Hervé GUEGAN
	Laurent BONNEFOND	Mme Mireille LEVY
	Mme Lysiane FLOTAT	MM. Frédéric ANGLEVIEL
Nombre de présents : 34	Mme Martine JONES	Gérald CORTOT
Nombre de votants : 45 (11 procurations)	M. Jean WASMAN	Mme Isabelle OHLEN
	Mme Françoise CORNU	Mme Dominique COVA
	M. Pierre HENIN	M. Jean-Raymond POSTIC
	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY	

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1048

autorisant des marchés sur appel d'offres pour la fourniture du matériel scolaire destiné aux écoles primaires publiques au cours de l'année 2005

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 74 du 21 août 1997 modifiant la délibération n° 136/CP du 1<sup>er</sup> mars 1967 portant réglementation des marchés administratifs passés au nom du territoire de la Nouvelle-Calédonie, de ses établissements publics et des provinces,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/115 du 19 juillet 2004,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 2 août 2004,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le Maire est autorisé à signer le marché à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la commission d'appel d'offres pour la fourniture du matériel scolaire destiné aux écoles primaires publiques au cours de l'année 2005 et ce, pour chacun des lots suivants :

- Lot n° 1 : Papeterie,
- Lot n° 2 : Livres,
- Lot n° 3 : Matériel didactique.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville de Nouméa, section de fonctionnement.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S. F. (dont T.P.S.)	-	2
C.C.E.J.	-	1

Le Maire,

